Université de Bourgogne Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 - 21078 Dijon Cedex Tél.: +33 (o)3 80 39 50 00

Auxerre Chalon-sur-Saône Dijon Le Creusot Mâcon Nevers



# Le Président de l'Université de Bourgogne,

- Vu le Code de l'Education notamment l'article L. 712-2-6° et 9°
- Vu le Code de l'Education notamment ses articles R. 712-1 à R. 712-8
- Vu les statuts de l'Université de Bourgogne
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 12 juillet 2012 confirmant la limitation de vitesse à 30 kms/heure sur le domaine universitaire, le stationnement interdit sur les places réservées aux handicapés et sur les voies pompiers
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2020 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne

#### - ARRETE -

### Article 1:

Les personnels universitaires suivants sont habilités à appeler les services de Police afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires (verbalisation, transfert de véhicule à la fourrière, le cas échéant) sur leurs sites respectifs notamment en cas de :

- stationnement gênant, notamment sur les voies pompiers
- stationnement sur une place réservée à une personne à mobilité réduite
- stationnement dangereux aux abords des intersections et passages piétons :
- Pour le site d'Auxerre :
  - INSPÉ : Mme Dalila KAVOUSSI (gestionnaire MEEF-INSPÉ)
  - Plaine de l'Yonne : Mme Valérie DUCROT, (Directrice du site universitaire d'Auxerre) et Denys MARTRE (Responsable Administratif de l'IUT Dijon-Auxerre)
- Pour le site de Chalon-sur-Saône : Mme Catherine THEVENOT, (Responsable Administrative du Site universitaire de Chalon-sur-Saône)
- Pour le site du Creusot : Mme Virginie JACQUET (Responsable Administrative du site universitaire du Creusot)
- Pour le site de Mâcon : Mme Patricia RAVINET (Responsable Administrative du site universitaire de Mâcon)
- Pour le site de Nevers : Mme Marianne SEGRÉTAIN (Responsable Administrative du site universitaire de Nevers) et Mme Véronique GONCALVES-BANTEAUX (gestionnaire MEEF- INSPÉ)

## Article 2:

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

### Article 3:

Le Directeur Général des Services et les responsables administratifs des sites territoriaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au Recteur de région académique, Chancelier de l'Université de Bourgogne.

### Copies:

Vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux

Mme Valérie DUCROT, Directrice du site universitaire D'Auxerre M. Denys MARTRE, Responsable Administratif de l'IUT Dijon-Auxerre

Mme Dalida KAVOUSSI, Gestionnaire MEEF-INSPÉ

M. Gianni-Paolo PILLON, Directeur du site universitaire de Chalon-sur-Saône

Mme Catherine THEVENOT, Resp. Adm. du site de Chalon-sur-Saône

Mme Aurore GRANERO, Directrice du site universitaire du Creusot Mme Virginie JACQUET, Responsable Administrative du site du Creusot

Mme Aurélie VAROT, Directrice du site universitaire de Mâcon

Mme Patricia RAVINET, Responsable Administrative du site de Mâcon Mme Marianne SEGRÉTAIN, Responsable Administrative du site de Nevers

Mme Véronique GONCALVES-BANTEAUX, gestionnaire MEEF- INSPÉ Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Rectorat / Publication sur le site internet de l'établissement

Dijon, le 15 mars 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS